

Accueils municipaux : Dispositions sanitaires
Mises à jour Octobre 2021

Ces dispositions sont appliquées jusqu'à nouvel ordre.

Ce document synthétise l'ensemble des dispositions prises dans les accueils municipaux, afin de vous informer des points clefs de cette organisation. Il se réfère aux protocoles du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, pour les écoles, et pour les accueils collectifs de mineurs et leurs abords. Il prend aussi en considération les arrêtés préfectoraux.

Les points suivants sont présentés :

- Points communs à l'ensemble des sites
- Focus : Accueils périscolaires ; Pause méridienne ; Nouveaux Rythmes Scolaires-NAP ; Accueil de Loisirs

PREALABLE :

La prise de température est nécessaire le matin, et donc avant d'aller à l'APS, le cas échéant. Si elle dépasse 38, vous devez garder votre enfant chez vous.

En cours de journée, tout enfant présentant des symptômes sera isolé avec un adulte, et la famille immédiatement contactée. Un masque lui sera fourni le temps de sa prise en charge par son tuteur légal. Les enfants ayant été testés positivement à la Covid 19, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, ne doivent pas être amenés aux accueils, qui doivent en être informés.

Les informations nécessaires au suivi de la situation sont communiquées à la ville (accueil). Si l'enfant n'est plus malade il peut réintégrer l'accueil au terme d'une durée fixée par les autorités sanitaires et correspondant à un délai d'au moins dix jours.

POINTS COMMUNS A L'ENSEMBLE DES SITES

- La Ville a défini les modalités d'arrivée et d'attente devant chaque bâtiment.
- Signalétique pour un sens unique de circulation
- Matérialisation des zones d'attente par du marquage au sol.
- Les salles sont aérées régulièrement.
- Le brassage des groupes est limité, tant que possible (ex. : salle dédiée aux maternelles, distincte de celle des élémentaires, en Accueil périscolaire).
- Le port du masque n'est plus obligatoire pour les enfants de moins de 11 ans.

Entretien / hygiène

- Le port du masque est obligatoire pour les agents de la Ville ;
- Les agents de la Ville sont équipés pour désinfecter tous les points de contact régulier (poignées de portes, chaises, sanitaires...).
- L'entretien approfondi des bâtiments est assuré une fois par jour ;
- Aération régulière des salles d'accueils ;
- Le lavage des mains est effectué à l'arrivée dans les accueils, avant et après la restauration scolaire.

Pour les enfants des écoles élémentaires :

- Le port du masque n'est obligatoire plus lors des temps municipaux dans les espaces clos.

LES ACCUEILS PERISCOLAIRES

L'arrivée et le départ des parents et enfants en Accueils périscolaires :

- Respecter le marquage au sol et le sens de circulation ;
- Se présenter à la porte / désinfection des mains / sonner pour s'annoncer ;
- Les parents ne rentrent pas, sauf exception ;
- A l'heure de la sortie, l'animateur amène l'enfant aux parents.
- Le port du masque est obligatoire pour les parents aux abords des accueils.

Prise en charge des enfants par les animateurs des APS, à 16h30-35

- Les enfants sont pris en charge à la sortie des NAP par le personnel animateur de la Ville et amenés à l'APS dans le respect des gestes barrières.
- L'entrée est distincte pour les élémentaires et maternelles (APS Hazo et J-R. Teillant).
- Lavage de mains pour chaque enfant, chacun leur tour, avec respect des gestes barrières

LA PAUSE MERIDIENNE

• Élémentaire :

- Les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire sont envoyés par classe et rentrent de manière échelonnée sous la surveillance d'un agent qui veille au lavage de mains et pointage ;
- L'agencement du mobilier garantit la distance physique de deux mètres entre les groupes classe, installés tous les jours aux mêmes tables ;
- Dans la salle de self, serviette et couverts sont déjà positionnés sur les tables ;
- Les autres enfants sont pris en charge par un animateur dans des salles dédiées ou en extérieur dans le respect des gestes barrières.

• Maternelle :

- Les enfants ont lavé leurs mains avant d'entrer dans la salle, et les relavent après le repas ;
- L'agencement du mobilier garantit la distance physique de deux mètres entre les groupes classe, installés tous les jours aux mêmes tables ;
- Les jeux extérieurs sont privilégiés, et organisés par groupe.

LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES (N.A.P)

• Élémentaire :

- Les enfants sont répartis dans des salles dédiées ou à l'extérieur, des animations adaptées au contexte sanitaire leur seront proposées ;
- A la fin des NAP les enfants reviennent devant leur classe à l'emplacement qui leur a été attribué ;
- L'enfant se dirigera vers la sortie lorsqu'il sera appelé par l'animateur pour rejoindre son parent qui l'attend à l'extérieur dans la zone matérialisée à cet effet.
- Le port du masque est obligatoire pour les parents aux abords des accueils.

• Maternelle :

- Les enfants sont répartis dans des salles dédiées ou à l'extérieur, des animations adaptées au contexte sanitaire leur seront proposées ;
- Les Atsem prennent en charge les enfants comme habituellement, en proposant des activités liées aux différents pôles ;
- Comme pour la pause méridienne, les différentes activités sont pour la plupart organisées à l'extérieur quand la météo le permet, ou réparties par groupe dans les salles.
- Le port du masque est obligatoire pour les parents aux abords des accueils.

LES AUTRES ACCUEILS

L'accueil se fait aux conditions sanitaires actuelles.

- **Espace Juniors, ALSH :**
 - Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos pour les enfants de plus de 6 ans ; il est fourni par les parents.
 - Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos pour les juniors.
 - Le port du masque est obligatoire pour les parents aux abords des accueils.
- **Accueil Jeunes (14-18 ans) :** Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos.